

# RESTAURATION SCOLAIRE

## 2024 – 2025

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil régional d’Île-de-France a décidé, pour l’année scolaire 2024-2025, de mettre en place une nouvelle possibilité pour vous de nous transmettre votre quotient familial.

Comme vous le savez, chaque année vous devez nous fournir votre quotient familial, afin de calculer le tarif du repas de votre enfant à la demi-pension.

**Cette année la télétransmission est possible pour les familles allocataires de la CAF.**

Pour cela vous devez vous rendre sur le site : [www.calculette-qf.iledefrance.fr](http://www.calculette-qf.iledefrance.fr) .

Munissez-vous des éléments suivants :

- Numéro de dossier CAF
- Code postal
- **Numéro d’INE** de votre enfant (Identifiant National Elève) que vous trouverez sur son bulletin de notes pour les lycéens ou sur son relevé de notes du Brevet des collèges pour les élèves entrant au lycée.

Par ailleurs, vous avez toujours la possibilité de fournir votre attestation de paiement de la CAF ou l’attestation QF de la région pour les familles allocataires de la CAF.

Pour les familles non allocataires CAF le calcul du QF (Quotient Familial) sur la calculette Équitable de la région avec l’avis d’imposition est toujours possible.

Pensez également à bien vérifier les pièces obligatoires à fournir en même temps que l’attestation.

Le Service Intendance

Année scolaire  
2024-2025

Lycée Polyvalent Joliot-Curie  
DAMMARIE-LES-LYS